

Séance du 29 mai

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal :

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération :  
10

Date de la convocation :  
25/05/2021

Date d'affichage :  
01/06/2021

De l'an DEUX MILLE VINGT ET UN

A 18 H 30

Le Conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur JOFFRAIN Bernard, Maire

Présents : BONHOMME Jean-Daniel, BOUGREL Didier, BOUGREL Sylvain, CHEVIGNY Sébastien, CLEMENT Richard, DUMONT Nathalie, FEUTRIEZ Jean-François, JOFFRAIN Bernard, MINOT Philippe, ROCHE Jean-Baptiste

Absent : Sébastien CORDIER

Secrétaire : Sylvain BOUGREL

Objet de la délibération

## **INSTALLATION DU CONSEIL**

Suite à l'inéligibilité de M. Bonhomme et la démission de 2 conseillers (M. Arnoult et M. Feutriez), des élections municipales partielles complémentaires ont été organisées le dimanche 23 mai 2021.

Lors de ce premier tour, MM. BONHOMME Jean-Daniel, FEUTRIEZ François et MINOT Philippe ont été élus à la majorité.

Appel des élus – sont présents :

BONHOMME Jean-Daniel, BOUGREL Didier, BOUGREL Sylvain, CHEVIGNY Sébastien, CLEMENT Richard, DUMONT Nathalie, FEUTRIEZ Jean-François, JOFFRAIN Bernard, MINOT Philippe, ROCHE Jean-Baptiste.

Les nouveaux élus sont déclarés installés dans leurs fonctions.

## **1377 – ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

Suite à l'inéligibilité de M. Bonhomme et la démission de 2 conseillers (M. Arnoult et M. Feutriez), des élections municipales partielles complémentaires ont été organisées le dimanche 23 mai 2021.

Le maire propose de procéder à un nouveau vote pour élire un 1<sup>er</sup> adjoint qui entre en fonction à la date du 1er juin 2021.

PREMIER ADJOINT :

### **1<sup>er</sup> tour**

10 votants – suffrages exprimés : 10

Majorité : 6

A obtenu :	Jean-Daniel BONHOMME	- 7 voix
	Jean-Baptiste ROCHE	- 1 voix
	Blancs	- 2

**Monsieur Jean-Daniel BONHOMME élu à la majorité absolue.**

### **1378 – DELEGUES AU SDED52**

**Suite aux élections municipales complémentaires partielles, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour le délégué du SDED52 – annule et remplace la délibération N°1349 du 17 juillet 2020.**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément ses articles L5212-8 et L5711-1 ;

Vu l'article 21.1 des statuts du SDED 52 ;

Après en avoir délibéré à 10 voix pour, désigne M. Jean-Baptiste ROCHE (conseiller), en qualité de délégué communal.

Prend acte que celui-ci représentera la commune au sein de la commission locale à laquelle elle appartient, collège électoral chargé de l'élection des délégués du comité syndical du SDED 52 pour le bloc compétences « énergie ».

***Voté à l'unanimité***

### **1379 – DELEGUES AU SIALC**

**Suite aux élections municipales complémentaires partielles, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour le délégué du SIALC – annule et remplace la délibération N°1350 du 17 juillet 2020.**

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Titulaire : Bernard JOFFRAIN                      Suppléant : Jean-François FEUTRIEZ

Titulaire : Jean-Daniel BONHOMME              Suppléant : Jean-Baptiste ROCHE

***Voté à l'unanimité***

### **1380 – DELEGUE SERVICE COMMUN (ex SIVOM)**

**Suite aux élections municipales complémentaires partielles, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour le délégué du SIALC – annule et remplace la délibération N°1351 du 17 juillet 2020.**

Le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Titulaires : JOFFRAIN Bernard et Didier BOUGREL

***Voté à l'unanimité***

### **1381 – DECISION MODIFICATIVE**

Pour permettre le paiement des intérêts concernant le prêt du crédit agricole, il convient de modifier le budget commune suit :

- Chapitre 011 – Dépenses 615228                      - 60.00 €
- Chapitre 66 – Dépenses 66111                              + 60.00 €

**Voté à l'unanimité.**

## 1382 – COMPETENCE MOBILITE

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;

Considérant la délibération de la Communauté de Communes du Grand Langres en date du 25 mars 2021 précisant la demande de l'EPCI d'assurer la compétence mobilité aux termes de la loi LOM du 24 décembre 2019, et invitant les communes à se prononcer avant le 30 juin 2021 sur le transfert de ladite compétence à l'EPCI.

Après avoir débattu des conditions et des incidences,

- Confirme son accord sur les termes du transfert sollicité par la Communauté de Communes
- Décide de transférer la compétence mobilité à l'EPCI

**Voté à l'unanimité.**

## DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION	MEMBRES
ANIMATION	Jean-Daniel BONHOMME, Sébastien CHEVIGNY, Jean-Baptiste ROCHE, Nathalie DUMONT, Philippe MINOT
EMBELLISSEMENT et QUALITE DE VIE	Didier BOUGREL, Richard CLEMENT, Sylvain BOUGREL, Nathalie DUMONT, Sébastien CORDIER
TRAVAUX	Bernard JOFFRAIN, Jean-Daniel BONHOMME, Didier BOUGREL, Jean-Baptiste ROCHE, Sébastien CHEVIGNY, Sébastien CORDIER, Philippe MINOT
COMMUNICATION	Jean-Daniel BONHOMME, Jean-François FEUTRIEZ, Nathalie DUMONT, Didier BOUGREL
FINANCES	Bernard JOFFRAIN, Jean-Daniel BONHOMME, Jean-Baptiste ROCHE, Richard CLEMENT
ADMINISTRATIF	Bernard JOFFRAIN, Jean-Baptiste ROCHE, Didier BOUGREL
SCOLAIRE	Bernard JOFFRAIN, Nathalie DUMONT, Jean-Baptiste ROCHE
EAU POTABLE	Bernard JOFFRAIN, Didier BOUGREL, Sylvain BOUGREL, Sébastien CORDIER

## DIVERS

- Le balayage intégral de la rue du lotissement a été évoqué. Un courrier sera envoyé au service technique du Grand Langres.

- La surface de tonte du calvaire ne correspond pas à la réalité. Contact sera pris avec Défi pour vérification.

La séance est levée à 20 h 40

Bernard JOFFRAIN	Jean-Daniel BONHOMME	Didier BOUGREL
Sylvain BOUGREL	Sébastien CHEVIGNY	Richard CLEMENT
Sébastien CORDIER	Nathalie DUMONT	Jean-François FEUTRIEZ
MINOT Philippe	Jean-Baptiste ROCHE	